

FRAIS DE MISSION ET INFLATION POUR UNE RÉELLE POLITIQUE SOCIALE

CONFORMÉMENT AUX ANNONCES DU MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, LES MONTANTS DES TAUX DES INDEMNITÉS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS PRIS EN CHARGE DANS LE CADRE DES MISSIONS DES PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT ONT ÉTÉ REVALORISÉS DEPUIS LE 22 SEPTEMBRE 2023

Conformément aux annonces du ministre de la Transformation et de la Fonction Publique en juin dernier, lors des rencontres salariales, les montants des taux des indemnités d'hébergement et de repas pris en charge dans le cadre des missions des personnels civils de l'État ont été revalorisés depuis le 22 septembre 2023.

FRAIS D'HÉBERGEMENT

En France métropolitaine

- Le taux de base passe de 70€ à 90€
- Le taux dans les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris passe de 90€ à 120€
- Le taux appliqué à Paris (intra-muros) de 110€ à 140€

Pour les Outremer

- Le taux passe de 70€ à 120€ en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ;
- Le taux passe de 90€ à 120€ en Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Polynésie Française.

Pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite

Le taux d'hébergement est fixé dans tous les cas à 150€ contre 120€ précédemment.

FRAIS DE REPAS

En France métropolitaine ainsi qu'en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le taux passe de 17,50€ à 20€ ;

En Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Polynésie Française, il passe de 21€ à 24€.

C'est certes une bonne nouvelle en cette période de tension sur nos salaires, mais elle en appelle d'autres.

Pour la CFDT DOUANE dans le contexte inflationniste que nous vivons, ce sont bien l'ensemble des dispositifs de remboursement des frais engagés au quotidien par les fonctionnaires qui doivent rapidement être ré-évalués.



FRAIS DE REPAS
HORS BUREAU DES
AG/CO,
OCTOBRE 2023



INFLATION ET RÉALITÉS DU QUOTIDIEN

Les sommes prises en charge aujourd'hui ne correspondent plus du tout à la réalité du quotidien et des frais engagés par les douaniers.

En voici des exemples :

- Le taux de longue durée
- Le supplément familial de traitement
- L'indemnité télétravail
- Les tickets restaurant
- Le reste à charge dans les restaurants administratifs
- Le forfait école
- Les frais de déménagement
- Les indemnités d'habillement

La CFDT souhaite une réelle action sur le volet social avec :

- Des réseaux de garde d'enfants en horaires décalés.
- La gratuité des transports pour tous les douaniers.
- Des conventions avec les salles de sport et piscine.

LA CFDT ET SON SYNDICALISME DU « CONCRET » POUR LES DOUANIERS, VA UNE NOUVELLE FOIS POUSSER CES REVENDICATIONS AUPRÈS DE LA DG ET DE NOS MINISTRES.

Au gouvernement qui prétend vouloir rendre nos métiers attractifs face à la chute des inscriptions aux concours, la CFDT souhaite affirmer que c'est aussi et surtout en respectant ses agents et en prenant en compte leurs demandes de maintien du pouvoir d'achat qu'il a des chances d'y parvenir.

Nous aimons notre métier, mais il est hors de question d'en être de notre poche !

